

Numéro Hors-série - août 2017

Kaléidoscope

L'info santé pour les partenaires de l'ARS Bourgogne-Franche-Comté

**Un point d'avancement
sur les parcours de santé**

**Vous êtes
ici**

*Les travaux sur les 13 parcours de santé sont en route depuis déjà un an et demi.
Quel chemin parcouru ? Quelles principales avancées ?
Les premières réalisations marquantes à découvrir dans ce dossier...*

ars
Agence Régionale de Santé
Bourgogne-
Franche-Comté

la santé pour territoire

Éditorial



Ces dernières années, la notion de parcours s'est imposée en réponse à la progression des maladies chroniques et à la nécessaire évolution du système de santé vers une prise en charge plus complète de l'individu.

Privilégiant une approche globale et continue, au plus près des lieux de vie des usagers, les parcours font tomber les barrières entre prévention, soin et accompagnement médico-social.

Objectif : faire en sorte que la population reçoive les bons soins prodigués par les bons professionnels dans les bonnes structures et au meilleur coût.

La Bourgogne et la Franche-Comté ont chacune à leur manière impulsé ces logiques exigeantes mais opérantes en termes de cohérence et d'efficacité.

La fusion des deux ARS a permis de construire un projet d'agence 2016-2018 tourné vers la mise en commun des expériences dans la perspective d'un projet régional fédératif.

Après plus d'un an de travail, cette approche a été retenue pour constituer le socle du futur projet régional de santé (PRS) qui entrera en vigueur en 2018.

Sur les 13 thématiques portées sous forme de parcours, ce document n'a pas la prétention d'exposer l'exhaustivité des orientations régionales. Il illustre les enjeux ou les actions concrètes initiées depuis le printemps 2016.

Les équipes de l'Agence remercient tous les professionnels qui se sont engagés à leurs côtés pour soutenir cette approche ambitieuse et construire ensemble une vision partagée des champs explorés.

Pierre PRIBILE
Directeur général
de l'ARS Bourgogne-Franche-Comté

Olivier OBRECHT
Directeur général adjoint
de l'ARS Bourgogne-Franche-Comté

Les parcours dans la loi de santé :

éviter les ruptures de prise en charge

Une organisation conçue pour répondre aux besoins des patients

L'intérêt de la gestion de certains thèmes en mode « parcours » est conforté dans la loi de santé. En effet, notre système de santé était, traditionnellement, centré sur le soin et essentiellement organisé autour de l'hôpital et non autour du patient.

La progression des maladies chroniques et le vieillissement ont imposé d'organiser une prise en charge globale portant sur la prévention, les soins et l'articulation ville-hôpital ainsi que l'accompagnement médico-social et social.

Ces trois étapes, par lesquelles passent les patients, constituent un parcours de santé.

L'objectif est de faire en sorte que les malades accèdent aux soins et aux services de santé dont ils ont besoin, au plus proche de leur lieu de vie et au meilleur coût.

La logique « parcours » pour améliorer la prise en charge

Pour relever ce défi, les parcours de santé constituent une solution innovante, dans la mesure où ils permettent :

- ◆ de structurer et d'organiser le système de santé en se plaçant du point de vue du patient pour répondre à ses besoins,
- ◆ de coordonner sur le terrain les différents acteurs de la prévention, du sanitaire, du médico-social et du social pour améliorer la fluidité de la prise en charge.

PARCOURS DE SANTÉ LES MOTS-CLÉS :

PATIENT AU CENTRE DU SYSTÈME

COORDINATION DES ACTEURS

FLUIDITÉ DE LA PRISE EN
CHARGE

EFFICIENCE

Treize parcours de santé : des premières réalisations marquantes

ADDICTIONS

Mieux structurer l'offre régionale

L'offre régionale nécessite d'être repensée afin de faciliter l'accès aux soins des usagers. Un objectif à atteindre en accompagnant les différents acteurs déjà présents sur le territoire.

Le diagnostic initial fait apparaître une hétérogénéité de l'offre, ainsi qu'une diversité des acteurs et des pratiques. Le plan d'actions régional et les feuilles de routes départementales ont donc pour objectif d'affiner la structuration de l'offre afin d'offrir une **meilleure lisibilité de la prise en charge** pour l'usager. Entre autres, plusieurs structures sont actuellement accompagnées pour :

- ◆ Repenser le maillage territorial à l'échelle des huit départements, et ainsi proposer une prise en charge complète et pluridisciplinaire pour chaque patient.
- ◆ Favoriser la porte d'entrée unique pour faciliter l'accès aux soins.
- ◆ Accompagner les porteurs de « Consultations Jeunes Consommateurs » dans la mise en œuvre harmonisée de leurs missions.

PRÉCARITÉ – VULNÉRABILITÉ

Une offre renforcée

Partenaires institutionnels et acteurs de proximité s'allient pour proposer une offre croissante dans notre région, en faveur des publics les plus fragiles.

- ◆ Le 3 novembre dernier a eu lieu la **1^{ère} journée régionale dédiée aux personnels des Permanences d'accès aux soins de santé (PASS)**. L'harmonisation des pratiques fut au cœur des échanges, afin de mieux répondre aux besoins des usagers.
- ◆ Les **18 premiers lits d'accueil médicalisés** vont être créés cette année, pour prendre en charge des personnes en très grande précarité, présentant des pathologies lourdes.
- ◆ Pour 2017, **10 places** ont été attribuées à la région dans le cadre du nouveau dispositif « **Appartement de coordination thérapeutique à domicile** », permettant une prise en charge sur le lieu de vie.
- ◆ Une démarche conjointe DGARS/DRDJSCS a été faite en direction du Ministère pour introduire, dans notre région, le **dispositif « un chez soi d'abord »**, qui permettra à des personnes sans-abri atteintes de problèmes mentaux sévères d'accéder à un logement avec un accompagnement médico-social intensif.

CANCER

Des indicateurs très encourageants

Des progrès sensibles, en particulier pour la prévention du cancer du sein dans la Nièvre.

Avec un taux de participation au dépistage organisé du cancer du sein passé de moins de 50 % à plus de 56 % entre 2014 et 2016, le département de la Nièvre montre que la lutte contre le cancer peut marquer, rapidement, des points décisifs lorsque **la mobilisation est pluri partenariale**.

Ce résultat n'est pas le seul à s'inscrire au bilan positif de la démarche parcours consacrée au cancer, et qui s'est donc centrée dans une première phase sur un département affichant des indicateurs à améliorer.

Objectif : apporter une information fiabilisée en proximité, aux professionnels de santé directement concernés. Ce fut notamment le cas au cours d'une réunion d'information organisée par l'ARS, la structure de dépistage, l'Assurance maladie, en présence d'experts nationaux de l'Institut national du cancer (INCa) ou de la Haute autorité de santé (HAS)...

Même démarche pour promouvoir la vaccination contre le papillomavirus à l'origine du cancer du col de l'utérus. Après une réunion régionale qui avait rassemblé près de 120 participants à Dijon en juin 2016, des temps d'échanges se sont tenus dans chaque département sous la conduite des services départementaux de santé, avec les interventions d'experts régionaux, notamment de pharmacovigilance.

DÉVELOPPEMENT DE L'ENFANT

Améliorer les interfaces entre les acteurs de la petite enfance

Un diagnostic complet attendu pour l'été 2017. Un état des lieux global est en cours pour définir au mieux les actions à mettre en œuvre.

L'état des lieux sera défini à partir d'un diagnostic régional et **deux études lancées** début 2017 :

- ◆ Une recherche-action conduite sur deux territoires par l'Université de Franche-Comté visant à **repérer les dynamiques locales** et les **scénarios possibles de coordinations entre les acteurs** à partir des besoins exprimés par les professionnels et les familles.
- ◆ Et une étude conduite par l'Institut régional supérieur du travail social (IRTESS) de Bourgogne afin d'analyser **les besoins, les outils et les pratiques de repérage et de dépistage** auprès des acteurs de santé de première ligne (libéraux, PMI, santé scolaire...).

Les résultats de ces travaux permettront de construire en partenariat un plan d'actions sur le territoire régional.

HANDICAP

Une réponse accompagnée pour tous

Consultations médicales dédiées, inclusion en milieu scolaire ordinaire, formations des professionnels : autant d'actions spécifiques, engagées sur notre territoire.

Afin de « développer les initiatives en faveur d'une meilleure accessibilité aux soins de 1^{er} recours », **des dispositifs de consultations dédiés aux personnes en situation de handicap** ont été portés avec le sanitaire et le médico-social. Ces actions font suite à la signature de la Charte « Romain Jacob » par différents acteurs de la région : les consultations **Handiconsult** sur le Jura et demain sur le Nord 71, le réseau de professionnels dans le cadre de **Handident** en Franche-Comté, la **Maison universitaire de santé et de soins primaires** de Chenôve...

Sur le volet autisme, « rendre la société plus accueillante et plus inclusive » est un des axes retenus dans ce parcours. C'est pourquoi **8 Unités d'Enseignement en Maternelles** ont été créées afin d'inclure un petit groupe d'enfants porteurs de troubles envahissants du développement dans des établissements scolaires ordinaires. « Former et accompagner au changement les professionnels » est un autre enjeu pour lequel un **programme régional de formation inter-OPCA (organisme paritaire collecteur agréé)** a été initié. Déjà **600 professionnels** des structures sociales, médico-sociales et sanitaires ont été formés aux outils et techniques recommandés, spécifiques à l'accompagnement des personnes avec autisme.

SANTÉ MENTALE

Insérer dans la société et la citoyenneté

L'insertion professionnelle, sociale, citoyenne des personnes en situation de maladie ou de handicap psychique encouragée en Bourgogne-Franche-Comté.

« Favoriser l'accompagnement, l'insertion sociale et l'intégration dans la société et la citoyenneté » : cet objectif du parcours santé mentale et psychiatrie de la Bourgogne-Franche-Comté est un leitmotiv qui se traduit dans les actions.

Exemple emblématique : **les semaines d'information sur la santé mentale**, qui se sont tenues en mars 2017, ont décliné le thème national, santé mentale et travail, en abordant directement les problématiques d'accès ou de retour à l'emploi pour des personnes souffrant de troubles psychiques sévères.

De Besançon à Nevers, de Dijon à Salins-les-Bains, de Chalon-sur-Saône à Vesoul, théâtre-forum et groupes de parole ont témoigné de la dynamique de l'engagement des acteurs tels que l'UNAFAM (Union nationale de familles et amis de personnes malades et/ou handicapées psychiques).

PERSONNES ÂGÉES

Des plans personnalisés de santé

Plus de 300 plans personnalisés de santé déjà mis en œuvre dans le cadre du parcours Personnes âgées en risque de perte d'autonomie (PAERPA).

« Améliorer la prise en charge de la personne âgée et préserver son autonomie ». L'objectif se conjugue au présent dans la Nièvre et au futur immédiat dans le Doubs, où le Parcours santé des aînés est en cours de déploiement.

Dans le premier département, où le Pays Bourgogne nivernaise avait été retenu comme terre expérimentale, plus de 300 plans personnalisés de santé ont été validés au profit de personnes âgées. Établis par le médecin traitant avec d'autres professionnels de santé, ils permettent d'organiser toutes les prises en charge dont la personne a besoin chez elle (aide à domicile, pillulier, aménagements du domicile...), pour qu'elle puisse y rester le plus longtemps possible et dans les meilleures conditions.

En sortie d'hospitalisation, une infirmière peut également se rendre à domicile pour sécuriser le retour et si nécessaire élaborer un plan partagé avec les autres intervenants via un outil informatique dédié.

Un service de coordination territoriale d'appui soutient les professionnels pour leur permettre de se consacrer au suivi médical. Il leur apporte, ainsi qu'aux patients, toute information utile. Et les témoignages recueillis auprès des familles sont autant de retours gagnants. Ils se résument en quelques mots-clés : **écoute, conseil, rassurant, sécurisant**.

Au-delà de ce programme PAERPA, la mise en place de Plateformes territoriales d'appui (PTA) destinées à accompagner les professionnels de santé dans la coordination des parcours de santé complexes (quel que soit l'âge des personnes) a été initiée en 2017 sur l'ensemble du territoire de la région.

SANTÉ DES JEUNES

Acquérir les bons comportements pour sa santé

Le développement du PASS SANTÉ JEUNES et des Maisons des Adolescents permet de davantage sensibiliser les jeunes et de les aider dans leurs difficultés rencontrées afin qu'ils puissent agir sur leur santé le plus précocement possible.

Le parcours Santé des Jeunes s'est fixé un objectif ambitieux dans le champ de la prévention : permettre à chaque adolescent d'acquérir les bons comportements utiles pour sa santé. En partenariat avec les institutions concernées, les associations et l'ensemble des éducateurs, le **PASS SANTÉ JEUNES** sera diffusé sur l'ensemble de la région. À partir d'un site web (pass-santejeunes-bourgogne-franche-comte.org), chacun peut d'ores et déjà découvrir sous forme ludique ou d'articles de fond, les éléments utiles à connaître pour s'informer ou conduire des actions de prévention dans 12 thématiques de santé.

Le Parcours Santé des Jeunes soutient également les **Maisons des Adolescents**, aujourd'hui présentes dans chaque département. Lieux d'accueil et de partage avec les adolescents et leur famille, les Maisons des Adolescents font l'objet d'une démarche régionale visant à échanger leurs pratiques et savoir-faire au bénéfice de tous les ados de la région.

DIABÈTE

Prévenir, apprendre à connaître et mieux vivre cette maladie

Le diabète touche environ 5 % de la population. 1 % souffre de diabète de type 2 sans le savoir. Les 4 actions « clé » du parcours :

- ◆ 212 pharmaciens ont participé à une campagne de **dépistage du diabète en officine**, en décembre 2016. 2709 personnes en ont bénéficié, dont 341 tests se sont révélés anormaux.
- ◆ Au moyen d'un camion itinérant, la campagne annuelle de **dépistage de la rétinopathie diabétique** vise à prévenir la cécité. Elle cible, avec la collaboration des organismes sociaux, les diabétiques avérés n'ayant pas bénéficié d'une consultation chez l'ophtalmologiste depuis plus de 2 ans. En 2015, environ 1300 personnes ont été dépistées en Bourgogne-Franche-Comté.
- ◆ **Mieux diagnostiquer le diabète chez l'enfant** permet de prévenir l'acido-cétose et évite les complications graves voire les décès. Depuis début 2017, une campagne d'information « Un enfant aussi peut avoir un diabète » a été lancée auprès des médecins généralistes et des pédiatres, via l'URPS médecins libéraux.
- ◆ 33 groupes de professionnels de santé répartis sur la région sont organisés pour **déléguer la prise en charge de patients diabétiques** à une infirmière, sur prescription obligatoire d'un médecin. Cette nouvelle forme de coopération professionnelle favorise une prise en charge efficiente du patient.

MALADIES CARDIO-VASCULAIRES

L'enjeu du dépistage et du traitement de l'hypertension artérielle

L'hypertension artérielle, facteur de risque important de maladies cardiovasculaires telles que l'accident vasculaire cérébral (AVC) et l'infarctus du myocarde, ne présente pas de symptômes cliniques.

La **technique d'auto mesure MAPA** (Mesure ambulatoire de la pression artérielle) permet d'obtenir un diagnostic et un suivi beaucoup plus fiable que les méthodes traditionnelles de prise de tension : les patients se voient prêter par leur médecin un appareil de mesure qui les accompagne sur plusieurs jours et se déclenche à intervalles réguliers. Leur médecin traitant analyse ensuite les données, avec l'aide si nécessaire d'un cardiologue.

L'expérimentation en Côte-d'Or de l'équipement en MAPA de cabinets d'exercice regroupés et de maisons de santé a montré son efficacité tant pour les patients que pour les professionnels. Elle est désormais en voie de généralisation sur l'ensemble du territoire régional. Une soixantaine d'appareils achetés par le GCS e-santé seront distribués et gérés via l'URPS médecins libéraux.

L'investissement est optimisé par la mise à disposition des appareils dans des lieux qui réunissent plusieurs professionnels de santé.

NUTRITION – SANTÉ

Bouger plus pour améliorer sa santé

L'un des objectifs est le développement du sport santé, reconnu comme pratique thérapeutique non médicamenteuse.

Les médecins peuvent désormais prescrire de l'activité physique et sportive adaptée à certaines catégories de patients.

Pour faciliter ces orientations, l'ARS travaille en concertation avec la Direction régionale jeunesse et sports (DRDJSCS) au déploiement de dispositifs passerelles entre le milieu médical et le milieu sportif, notamment au travers du Parcours d'accompagnement sportif pour la santé (PASS).

Sous l'égide du Réseau sport santé, ce dispositif a permis de mener plus de **600 personnes** de la région, en 2017, à la reprise d'une activité physique et sportive (gymnastique, marche nordique, aquagym...).

Un espace collaboratif des professionnels du sport santé, véritable ressource pour faciliter leurs actions et favoriser leur développement, est en cours de création et devrait voir le jour en 2018.

Par ailleurs, l'ARS et la DRDJSCS ont signé en 2016 un Plan régional sport santé bien-être visant à développer de façon plus globale la pratique de l'activité physique et sportive.

MATERNITÉ- PARENTALITÉ

Préparer l'arrivée de l'enfant

Lancé par le plan ministériel de périnatalité 2005-2007, l'Entretien prénatal précoce (EPP) réalisé par un professionnel médical répond à des besoins évidents et se diffuse progressivement.

L'EPP se fonde sur un dialogue de confiance entre future mère (parents) et médecin ou sage-femme. Au cours de cet entretien, la parturiente a la parole et peut exprimer ses craintes, poser toute question, préparer son projet de naissance... L'EPP favorise ainsi le rôle actif des futurs parents dans le déroulement de la grossesse, l'accueil de leur enfant, sans négliger la prise en charge précoce des facteurs de stress inhérents à cette période. Cet entretien est aussi un moment privilégié pour repérer et prendre en compte les difficultés sociales de certains patients.

Grâce aux travaux réalisés dans le cadre de ce parcours (par le groupe de travail composé de sages-femmes, gynécologues-obstétriciens, pédopsychiatres, médecins généralistes), toutes les femmes enceintes de Bourgogne-Franche-Comté ont, ou auront très prochainement, l'information sur la possibilité de bénéficier d'un EPP.

NEUROLOGIE – PMND

Des avancées significatives pour les malades et leurs aidants

Dans le cadre du Plan national maladies neurodégénératives (PMND), des améliorations sensibles dans le diagnostic, l'accompagnement et la prise en charge.

Une **équité de service** est recherchée sur le territoire régional, du diagnostic à la prise en soins en passant par l'accompagnement, grâce au rapprochement des centres experts et des professionnels impliqués, aux transferts de compétences, d'expériences, aux collaborations dans les domaines soins et recherche, et au renforcement de dispositifs, tels les ESA (Equipes spécialisées Alzheimer) dont les interventions s'articulent pour couvrir tout secteur en région.

Les situations dites « complexes » sont mieux prises en charge en « gestion de cas » grâce au **maillage désormais complet du territoire** par les MAIA, travaillant également à l'intégration des services d'aide et de soins dans le champ de l'autonomie sur les divers territoires couverts.

Les usagers sont davantage en capacité de comprendre leur pathologie et les moyens d'y faire face au quotidien grâce à des **programmes d'éducation thérapeutique du patient** spécifiques en développement.

Le déploiement des **plateformes d'accompagnement et de répit** favorise le soutien des malades et proches aidants. Les « malades jeunes » (moins de 60 ans) et leurs proches bénéficieront bientôt de 2 haltes de répit dédiées.

Quant à l'**expertise des usagers**, l'ARS favorise sa reconnaissance avec l'implication de leurs associations dans les Copil et travaux PMND et leur participation à l'élaboration du volet PMND du PRS 2.

NEUROLOGIE – AVC/TC

Mieux repérer et mieux insérer

Plusieurs actions permettent de renforcer la sensibilisation au repérage de l'accident vasculaire cérébral (AVC) et d'améliorer l'insertion sociale et professionnelle des victimes d'AVC et de traumatismes crâniens (TC).

Ainsi un **dispositif expérimental d'évaluation ciblée et de suivi professionnel** a-t-il été mis en place en Côte-d'Or par l'Association des familles de traumatisés crâniens et cérébro-lésés (AFTC), en lien avec l'Unité d'évaluation, de réentraînement et d'orientation sociale et socio-professionnelle (UJERS) de Besançon.

Par ailleurs, grâce à un partenariat entre le Réseau AVC Bourgogne Sud Haut-Marnais et le Réseau des Urgences Neurologiques de Franche-Comté, et avec l'appui des associations de patients, une **campagne d'information et de sensibilisation** a été déployée en 2017 par voie d'affichage, dans 34 gares de Bourgogne-Franche-Comté : mieux repérer l'AVC permet de le prendre en charge en urgence et d'éviter les séquelles lourdes. Dans les seules gares de Dijon et Besançon, environ 155 000 passagers ont bénéficié de cette campagne. À noter : l'augmentation sensible des appels pour information, suite à cet affichage.

Dans le même objectif de sensibilisation, le premier numéro du journal « Point de Vue AVC » a été diffusé à 10 000 exemplaires.





**TERRITOIRE DE
BELFORT**

YONNE

HAUTE-SAÔNE

CÔTE D'OR

DOUBS

NIÈVRE

JURA

SAÔNE-ET-LOIRE

**Agence Régionale de Santé
de Bourgogne-Franche-Comté**
Le Diapason
2 place des Savoirs,
CS 73535, 21035 DIJON cedex
Tél. **0 808 807 107**
www.ars.bourgogne-franche-comte.sante.fr

ars
●● Agence Régionale de Santé
Bourgogne-
Franche-Comté

la sante pour territoire

